

constatera que l'augmentation des affaires au bureau de Québec autorisait cette augmentation. Les recettes se sont accrues de 45 p. 100, et augmente encore. Cette augmentation dans le service et les recettes justifiait une augmentation de 55 à 60 p. 100 dans le nombre des employés.

En 1914 et 1915 le service postal du camp de Valcartier était fait par le bureau de poste de Québec, et 9 hommes y étaient employés à l'extérieur. Actuellement, un certain nombre d'employés du bureau de Québec sont dans le service militaire actif soit à l'armée soit aux environs de Québec et il a fallu leur nommer des remplaçants. Dans le moment 14 employés sont malades et il en faut nommer d'autres pour faire leur ouvrage.

L'inauguration du service des colis postaux a nécessité la nomination de quelques nouveaux employés au bureau de Québec. Ainsi que le savent ceux qui connaissent Québec, on y reconstruit présentement le bureau de poste, et par le fait que différentes parties du bureau sont séparées, il a fallu employer des chargeurs et facteurs additionnels pour faire le service convenablement. Durant ces dernières années il a fallu augmenter le nombre des facteurs à cause de l'extension des limites de la ville.

L'hon. M. GRAHAM : Dois-je comprendre que le nombre des employés a été diminué même à Québec depuis 1914 ?

L'hon. M. CASGRAIN : Non, il ne l'a pas été. Je dois dire que, de toutes les villes énumérées dans la question de l'honorable député de Rouville, Québec est la seule où le nombre des employés n'ait pas décréu, mais il le sera comme dans les autres villes mentionnées. Ces réformes demandent du temps. A une époque comme celle-ci, où il y a tant de monde sans ouvrage, surtout chez les classes d'où sont tirés les commis de la poste, il aurait été cruel de ma part de mettre sur le pavé des hommes qui gagnaient leur vie au bureau de poste. L'augmentation à Québec vient de ce que les affaires augmentent, mais je verrai à maintenir dans ce bureau le nombre de ses employés au chiffre ordinaire, au chiffre que nécessite la bonne exécution du service. Permettez-moi de dire ceci en terminant : l'augmentation que l'on a remarquée l'année dernière dans les crédits que j'ai soumis à la Chambre se répartit comme suit : salaires et allocations \$913,324 ; service postal, \$810,000, ce qui fait pour l'an dernier un total de \$1,723,000. Les augmentations de cette année sont les suivantes : salaires

et allocations, \$404,440, service postal, \$404,923 ; augmentation totale, \$809,367 ; soit une différence de \$913,960 en faveur du budget de cette année. Cela prouve, il me semble, que le ministère des Postes, comme je le disais au début de ces quelques observations bien incomplètes, se rend parfaitement compte de la situation. Je sais qu'aux Postes comme dans toutes les autres branches de l'administration, il faut pratiquer l'économie la plus stricte. Ce n'est pas au moment où nous taxons le peuple qu'il convient d'être prodigue dans l'administration des affaires du Canada.

M. MACDONALD : Je désirerais que le ministre mit sur le bureau à huit heures un état indiquant de combien se sont accrus, dans chacune des trois dernières années les frais de la distribution rurale.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

#### Reprise de la séance.

L'hon. M. GRAHAM : Peut-être me sera-t-il permis de faire ici quelques remarques de nature générale. Le ministre des Postes nous a fait, de façon très concise, un exposé des travaux de son département. Il convient de ne pas oublier que cette administration, plus que toute autre peut-être, vient journellement en contact avec le peuple; elle pourvoit aux besoins journaliers de toutes les classes et elle est plus que toute autre administration, peut-être, sujette à une critique extrêmement serrée. S'il y a négligence dans la distribution du courrier, le chef de l'administration est exposé à se l'entendre dire.

Lorsque sir William Mulock a pris la direction de ces bureaux, il a eu, comme le présent ministre, ses difficultés, et il les a combattues en maître. Je crois que son administration passera pour une des meilleures que nous ayons eues au Canada dans toutes les branches du service public. Avant son entrée en fonctions, les difficultés se succédaient d'année en année; mais grâce à une politique saine, il a pu non seulement subvenir aux frais du service, mais encore mettre à la caisse une jolie recette. Comme ses méthodes devenaient d'année en année plus solidement établies, l'administration accusa un excédent. C'est alors aussi qu'il fut démontré qu'un accroissement des facilités postales ne diminue pas les recettes, mais tente plutôt à l'augmenter dans de fortes proportions. Lorsque, par exemple, fut établis, par ses soins, le port à 2 cents, non seulement à l'intérieur mais aussi à l'étranger, jusqu'à